

Le Maire expose que des plans d'alignement ont été établis il y a fort longtemps pour diverses rues de l'agglomération.

Ces plans n'ont qu'une valeur indicative car ils n'ont pas été approuvés par l'autorité de tutelle.

Ils ne peuvent donc être opposés aux tiers.

Il paraît utile de faire établir un plan d'alignement officiel pour toutes les rues de LUDRES Centre (ancien village).

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide :

- un plan d'alignement sera établi pour toutes les rues de LUDRES Centre (ancien village),
- l'établissement des plans et dossiers est confié au Cabinet AGORA LORRAINE 4, rue Wilson à VANDOEUVRE. Cette opération sera contrôlée sur le plan architectural par Monsieur DUMONT, architecte DPLG 10, rue des Tiercelins à NANCY.
- le Maire est autorisé à signer une convention avec ces hommes de l'Art.